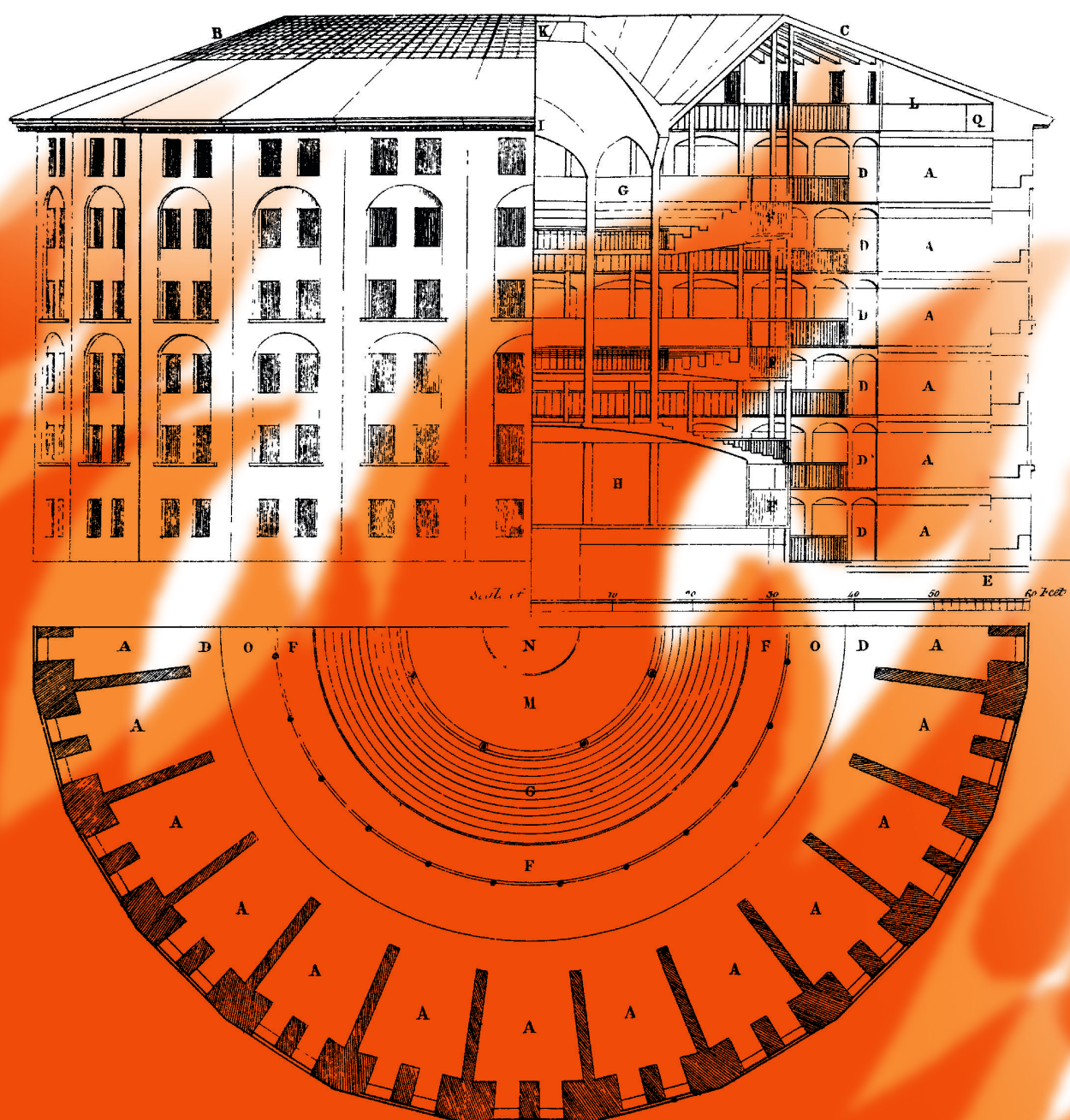


FAUT-IL HUMANISER LES CENTRES FERMÉS OU LES BRÛLER ?

13 pièges à déjouer dans la lutte contre les centres fermés

Gilles GRÉGOIRE
& Florence VANWERTS



ÉTUDE 2025

BARRICADE
CULTURE D'ALTERNATIVES

Sommaire

Introduction	p. 3
POINT 1 — « Être étranger·e n'est pas un délit, ça ne mérite pas l'enfermement »	p. 5
POINT 2 — « On ne devrait pas enfermer les personnes qui fuient vraiment la guerre et les persécutions »	p. 9
POINT 3 — « En Belgique, on n'enferme pas les enfants »	p. 12
POINT 4 — « Tous les matons ne sont pas racistes et violents »	p. 16
POINT 5 — « Il faut pouvoir s'allier aux travailleur·euses des centres fermés quand ils revendiquent de meilleures conditions de détention »	p. 20
POINT 6 — « Il faut rendre les conditions de détention en centre fermé plus humaines »	p. 23
POINT 7 — « On devrait mieux soutenir les retours volontaires pour éviter les souffrances liées à l'enfermement et aux conditions de séjours irréguliers »	p. 25
POINT 8 — « L'État dépense stupidement de l'argent dans la répression, l'enfermement et les procédures d'expulsion, alors que l'acceptation des migrant·es est en réalité une opportunité économique pour l'État et la société »	p. 27
POINT 9 — « Les procédures de demande d'asile sont terriblement longues et pénibles. On devrait les raccourcir pour le bien des demandeur·euses d'asile »	p. 30
POINT 10 — « La lutte contre les centres fermés est une lutte extrêmement difficile et ingrate qui existe depuis des décennies et qui n'a obtenu aucun résultat »	p. 31
POINT 11 — « On doit rassembler largement toutes les tendances de gauche, mais aussi chez tous les progressistes, même plus à droite, dans la lutte contre les centres fermés car on a besoin de tous les citoyen·nes «humanistes» pour gagner »	p. 33
POINT 12 — « Seules l'information, l'éducation et la protestation pacifique peuvent initier des changements dans cette horrible situation »	p. 35
POINT 13 — « C'est normal que les gens s'habituent à l'existence des centres fermés, ça commence à faire longtemps qu'ils sont là »	p. 37
Conclusion	p. 40
Pour prolonger la réflexion.....	p. 42

Introduction

Si nous avons choisi ce titre un rien provocateur, c'est avant tout pour clarifier une chose d'entrée de jeu : si vous rêvez, un jour, de voir crépiter dans les flammes les murs des centres fermés, que se matérialise le slogan « liberté, *freedom*, *houria* », et que s'évadent des centaines de personnes sans papiers, alors sachez que nous partageons le même rêve et que ce texte est fait pour vous. Si vous rêvez d'une autre version de l'abolition des centres fermés, qui ne prend pas nécessairement une forme *littéralement* incendiaire, ce texte s'adresse à vous également !

D'accord... Mais pourquoi commencer par là ?

Et bien, parce qu'à force de passer des heures dans des débats idéologiques ou stratégiques infinis comme tout-e militant-e qui se respecte, on a fini par réaliser qu'un bon préalable à une saine prise de tête, c'est de se rendre compte – quand c'est possible – que dans le fond on veut la même chose. C'est-à-dire qu'on a les mêmes objectifs à long terme, la même « vision », la même « utopie » diraient certain-es, même si on n'est pas nécessairement d'accord sur les moyens et les étapes pour avancer vers sa réalisation. Commencer par rappeler cet état de fait permet de mieux poser les enjeux de la discussion : on ne cherche pas ici à faire de procès d'intention ni à remettre en question les motivations profondes, la sincérité ou la légitimité de l'engagement de quiconque, mais simplement à proposer des réflexions sur des stratégies pour avancer plus efficacement vers notre but commun.

Il s'agit donc de clarifier d'éventuels points de désaccord, quitte à se prendre un peu la tête.

Au menu de nos réflexions :

- Les comparaisons qui nous semblent boîteuses entre les centres fermés et les prisons (et surtout le manque de parallèles faits entre ces deux lieux d'enfermement).
- Les slogans de campagne qui nous paraissent, en réalité, assez réducteurs (du genre « en Belgique, on n'enferme pas un enfant »).

- Les matons et notre rapport à eux (*oh oui!*).
- Les exigences d'amélioration des conditions de détention qui oublient le caractère structurel des violences subies par les détenues.
- À l'inverse, les exigences de pacifisme qui oublient un peu trop d'où les luttes proviennent.
- Bien d'autres choses encore.

Treize points en tout pour aborder cette lutte sous plusieurs angles, surtout ceux qui nous paraissent un peu trop morts. Concrètement, le concept de ce texte est assez simple : pour chacun des points, on énonce un « cliché », un poncif ou une réflexion qui nous semble bancale et qu'on a souvent l'impression d'entendre dans la lutte contre les centres fermés (au sens large) et on tente d'y répondre, d'expliquer en quoi ça nous paraît mal jugé, tout en proposant une analyse critique et /ou des stratégies alternatives.

Mais attention, ne vous laissez pas avoir par ce titre sulfureux et le label « militant[™] » (ou pas) qu'on s'autoattribue : notre intention n'est certainement pas de défendre systématiquement la position la plus radicale ou dogmatique sur chacun des enjeux abordés. Croyez-le ou non (mais vous verrez!), pour nous, les positions qu'on pourrait qualifier de plus « pragmatiques » sont parfois tout aussi valables, sinon davantage, que celles qui se basent sur des préoccupations et des conceptions disons plus « révolutionnaires ».

L'objectif de cette analyse est d'ancrer la lutte contre les centres fermés dans une perspective abolitionniste¹, systémique² et située³. Un ancrage essentiel pour produire des discours et des stratégies au présent, et indispensable pour développer des réflexions et actions structurelles. Et cela à rebours des discours qui opposent les stratégies de court et de long termes et qui finissent invariablement par générer des frictions dans nos luttes, frictions qui épuisent bien plus qu'elles ne renforcent.

L'intention de ce texte n'est pas d'entériner les tensions et divisions existantes au sein de nos luttes. Au contraire, nous espérons contribuer modestement à sortir les débats militants des carcans et du marasme qui sont imposés par les discours majoritaires sur les centres fermés, et plus largement sur les migrations.

NOTA BENE : Ce texte a été rédigé avant l'arrivée au pouvoir de l'Arizona, nous vous invitons à lire la conclusion p. 40 si vous souhaitez comprendre notre choix de tout de même le publier tel quel malgré le changement de contexte politique.

.....

1 Dans le sens de l'abolitionnisme pénal qui consiste, comme le définit Gwenola Ricordeau, à « remettre en question le système pénal dans son ensemble (tribunaux, police, prisons) et à imaginer des alternatives ». Voir Gwenola RICORDEAU, *Crimes et Peines — Penser l'abolitionnisme pénal*, éd. Grevis, 2021.

2 C'est-à-dire qui s'inscrit dans un système pris dans son ensemble. On pourrait aussi dire simplement « politique » dans le sens où cela s'inscrit dans une lecture des phénomènes et des relations de société à l'échelle structurelle (qui ne se limite donc pas à des événements ponctuels et des observations empiriques).

3 Le concept du point de vue « situé », à l'inverse d'« universel », implique de commenter et d'agir depuis un certain point de vue. Il s'agit, pour la personne qui l'adopte, de reconnaître les spécificités de son expérience de vie ancrée dans des contextes social et culturel qui non seulement influent nécessairement sur les approches théoriques convoquées mais doit aussi la pousser à aborder ces enjeux en prenant en compte ses propres intérêts et responsabilités liées à ces contextes.

POINT I

« Être étranger·e n'est pas un délit, ça ne mérite pas l'enfermement. »

- « Les centres fermés sont des lieux qui s'apparentent de très près aux prisons. Une différence de taille : dans les centres de détention administrative, les personnes sont détenues non pas parce qu'elles ont commis des infractions pénales, mais uniquement pour des raisons migratoires⁴ » ;
- « Personne ne devrait être enfermé sur la base de son statut de migration ou de résidence⁵ » ;
- « [Ce ne sont] pas des criminels, pourquoi [sont-ils] enfermés⁶ ? » ;
- « Des personnes sont enfermées alors qu'elles n'ont commis aucun délit⁷ » ;
- « Le centre fermé, ce sont de hauts grillages et des procédures de sécurité à chaque étape. Tout rappelle le système carcéral. C'est un centre d'enfermement destiné à des hommes et à des femmes dont le seul tort, le seul crime, est de ne pas correspondre aux critères adéquats pour rester en Belgique⁸. »

4 MoveCoalition, « Qu'est-ce qu'un centre de détention pour personnes migrantes ? »
> <https://movecoalition.be/qu-est-ce-qu-un-centre-ferme>

5 Campagne d'Unicef Belgique et de la Plateforme Mineurs en exil, « On n'enferme pas un enfant. Point. »
> www.onnenfermepasunenfant.be

6 CRACPE, « Le Centre fermé de Vottem est une prison pour étrangers ! »
> www.cracpe.be/2019/11/10/le-centre-ferme-de-vottem-est-une-prison-pour-etrangers

7 Migrations Libres, « Stop Vottem ».
> <https://migrationslibres.be/recits>

8 Centre d'Action Laïque, « Face aux centres fermés, résistance ! »
> www.calliege.be/salut-fraternite/100/face-aux-centres-fermes-resistance

Ces arguments, extraits de plaidoyers de divers collectifs et associations militant contre les centres fermés, établissent que ces derniers sont comme des prisons mais dans lesquelles les personnes détenues le sont injustement *parce qu'elles n'ont rien fait de mal... contrairement* à celles détenues dans des prisons qui, elles, le seraient pour de bonnes raisons.

Même s'il est assez probable que les nombreuses organisations qui utilisent cette rhétorique ne cherchent pas activement à justifier l'existence des prisons mais juste à appuyer l'illégitimité des centres fermés, c'est pourtant ce que cet argumentaire par comparaison établit : certaines personnes, en l'occurrence celles qui ont été jugées coupables d'infractions, méritent d'être enfermées alors que d'autres non.

Les centres fermés et les prisons sont les deux faces d'une même pièce : le racisme d'État.

Celui-ci permet la perpétuation de la machinerie coloniale et est justifié auprès de la population par l'entretien du mythe de la menace étrangère, déclinée sous ses différents aspects : la menace sécuritaire (l'étranger·e est d'emblée considéré·e comme dangereux·se et susceptible d'agresser les personnes blanches et de commettre des délits, des crimes, voire des attentats terroristes), la menace économique (il·elle viendrait pour nous voler, s'accaparer des richesses qui « nous » appartiennent) et la menace culturelle (il·elle viendrait imposer sa culture et effacer la nôtre)⁹.

Ce racisme d'État se met en œuvre par *le contrôle des corps*, qui consiste à cibler systématiquement ceux que l'État identifie comme des « corps étrangers », en l'occurrence principalement les personnes noires et arabes¹⁰, parfois dans des quartiers ciblés, au travers de méthodes particulières (contrôles d'identités¹¹, arrestations arbitraires, rafles)¹².

.....
9 Des menaces entièrement dépolitisées, réduites à une dimension purement identitaire et à sens unique : il y a juste « eux » qui veulent s'en prendre à « nous ». C'est là le levier principal de mobilisation de l'extrême droite mais aussi un angle mort de la gauche, qui échoue à porter l'affirmation que c'est précisément la mécanique coloniale et impérialiste qui détruit les cultures, vole les richesses et perpétue la guerre.

10 Et historiquement les personnes juives (*voir* POINT 4) mais aussi les Roms et plus généralement toutes les personnes non blanches.

11 Une étude d'Amnesty International montre qu'en France, une personne noire a 11,5 fois plus de risque qu'une personne blanche de se faire contrôler par la police. Pour les personnes identifiées comme arabes ou musulmanes, ce ratio est de 14,8... Voir *Police et profilage ethnique — Analyse du cadre juridique en Belgique*, Amnesty International Belgium, 2017.
> www.amnesty.be/IMG/pdf/police_et_profilage_ethnique._analyse_du_cadre_juridique_en_belgique.pdf

12 Le harcèlement de la police vise particulièrement les personnes racisées mais aussi les personnes qu'elle identifie comme pauvres (et d'autant plus quand il s'agit de personnes racisées ET pauvres). Toutefois, les personnes pauvres blanches (en particulier les personnes sans-abri) auront tendance à subir ces violences d'autres manières, notamment par la méthode du « nettoyage » des lieux publics. Voir Pauline FERON et Sarah DE LAET, « Passer le balai, une autre tâche de la police », BEM n° 310 « Polis - Police », IEB, mars 2021.
> www.ieb.be/Passer-le-balai-une-autre-tache-de-la-police

Voir aussi le documentaire *Places nettes*, Centre Vidéo de Bruxelles, 2019.

Un des présupposés qui sous-tend la justification de la prison par la condamnation des centres fermés est que le système judiciaire permettrait, par le respect des procédures de l'« État de droit », de prévenir les enfermements racistes tels qu'ils sont d'application en centres fermés. Or, il a déjà été amplement démontré à quel point le système pénal (par ailleurs composé en grande partie de personnes blanches issues de groupes sociaux favorisés) fait partie intégrante de cet appareil étatique raciste en *écrasant systématiquement ces groupes sociaux racisés*¹³.

On caricaturerait à peine en disant que la destination de l'enfermement, que ce soit le centre fermé ou la prison, ne constitue pour la personne au corps considéré comme étranger qu'une nuance administrative. En réalité, la plupart des centres fermés *sont* des prisons : le centre de Bruges occupe d'anciens bâtiments pénitentiaires et les autres¹⁴ ont été pensés selon des logiques carcérales (panoptique, architecture sécuritaire, de contrôle et de surveillance) (*voir* POINT 5).

Cette différence établie entre centres fermés et prisons est d'autant moins pertinente s'agissant des personnes migrantes enfermées que, dans le cas d'une condamnation pénale (avec ou sans peine de prison), ces dernières sont exposées au risque d'une *double peine* puisque s'ajoute la mesure administrative de se voir retirer leurs papiers et adresser un ordre de quitter le territoire. Cette mesure s'applique même si elles vivent depuis toujours en Belgique, au prétexte d'avoir commis un délit¹⁵. Cette double peine qui caractérise la criminalisation perpétuelle des étranger-es se retrouve aussi dans le fait que nombre d'entre elles et eux sont contraint-es de faire des allers-retours incessants entre la prison et le centre fermé.

On voit donc à quel point la *criminalisation des étranger-es est un continuum* dans lequel les rôles respectifs des prisons et des centres fermés se confondent. Tous ces enfermements découlent d'un même système qui considère les personnes aux corps étrangers comme des sous-citoyen-nés.

En plus de pointer l'écueil d'ignorer ces mécaniques étatiques racistes, il faut souligner l'importance de considérer les politiques carcérales et pénales comme un *ensemble à abolir*. Ces logiques punitives ne résolvent rien (ni pour les victimes, ni

.....
> <https://cvb.be/fr/films/ateliers-urbains-17-places-nettes>

13 « En matière de drogue, les Belges sont placés en détention préventive dans 42,9 % des cas contre 62,9 % des cas pour les jeunes d'origine marocaine. De manière plus générale, dans la plupart des chefs d'inculpation (coups et blessures volontaires, vols, escroquerie) le temps de détention des étrangers est le double de celui des Belges ». Voir F. BRION, « La Surreprésentation des étrangers en prison — Quelques enseignements d'une brève étude de démographie carcérale », dans « Mon délit ? Mon origine — Criminalité et criminalisation de l'immigration », éd. De Boeck Université, 2001. Voir aussi la brochure « Racisme, un système à déconstruire — Police et justice », CIEP, 2020.
> www.ciep.be/images/Formations/Racisme-2020/NouvellesAffiches/fiche_Polices-JUSTICE.pdf

14 À l'exception de Caricole, qui enferme les personnes directement arrêtées à l'aéroport, et de Holsbeek, qui n'enferme que des femmes migrantes.

15 Selma BENKHELIFA, « Le Retour de la double peine », Cairn, 2017.
> <https://shs.cairn.info/revue-nouvelle-2017-6-page-6>

pour la société) et, au contraire, font partie intégrante du problème : elles brisent des vies au travers de logiques centrées sur l'anéantissement des liens sociaux et la négation des besoins humains fondamentaux¹⁶. Abandonner la « gestion » des conflits, des agressions et des interdits sociaux au système pénal et carcéral ne fait qu'amplifier la violence.

16 « Pourquoi faut-il en finir avec les prisons? », La CLAC, 2020.
> <https://stuut.info/Pourquoi-faut-il-en-finir-avec-les-prisons-brochure-064>

POINT 2

« On ne devrait pas enfermer les personnes qui fuient vraiment la guerre et les persécutions. »

Même si elles ne sont pas reconnues par les politiques d'asile, la misère économique ou la dévastation de son milieu de vie ne nous semblent pour autant pas constituer des raisons moins valables pour être accueilli-e dans un pays que celles reconnues par le droit en la matière ; la liste de ces dernières étant, comme on le sait, très limitée (et bien plus encore l'interprétation qui en est faite par les décideur-euses politiques et les administrations compétentes comme l'Office des étrangers et le CGRA en Belgique).

Cette hiérarchisation des souffrances charrie avec elle son lot d'images caricaturales de personnes migrantes, faibles et qui sont, nécessairement, à secourir, constituant parfois un élément central utilisé à des fins de justifications morales par certaines organisations. Le symbole du gilet de sauvetage est d'ailleurs régulièrement mobilisé dans les campagnes des associations humanitaires. On remarque aussi que la question des moyens financiers auxquels ont éventuellement accès des personnes migrantes laisse souvent les associations dans l'embarras, car la représentation d'une personne migrante qui possède de l'argent vient affaiblir ce *récit de devoir moral de charité* envers une personne considérée comme dans le besoin¹⁷.

17 Sur ces différentes observations, voir par exemple le livret de campagne « Ces personnes qui fuient les conflits et persécutions », Amnesty International, juin 2017.
> www.amnesty.be/campagne/asile/prejuges/toutescquestions

Bien sûr, le point de départ des migrations « contraintes »¹⁸ est le constat établi par la personne concernée qu'elle doit quitter une situation ou un cadre indésirable, voire dangereuse pour ses conditions de vie. Il s'agit d'avoir une lecture structurelle de ce phénomène pour, justement, ne pas rester coincé dans la vision humanitaire selon laquelle les populations des pays du Nord devraient davantage « aider » les populations du Sud.

La réalité factuelle qu'occulte complètement cette lecture humanitaire ou charitable et dépolitisée des rapports Nord-Sud c'est que, depuis l'essor de la colonisation par les puissances occidentales¹⁹, et aujourd'hui plus que jamais, *ce sont les populations du Sud qui soutiennent le niveau de vie de celles du Nord et non l'inverse*. En effet, les flux financiers entre les pays riches et les pays décrits, dans le langage néocolonial, comme « en développement » sont souvent représentés comme partant du Nord vers le Sud, combinant l'aide au développement, les dons, les investissements ou encore l'envoi d'argent par les personnes migrantes vers leurs pays d'origine. Si ces transferts sont une réalité, c'est en fait plus du double qui fait le trajet inverse ! Que ce soit par le paiement des intérêts des dettes publiques, le versement de dividendes et de profits, les investissements financiers du Sud vers le Nord (*hé oui !*) ou par les flux financiers illicites. En 2017, selon l'ONU, ce sont 496 milliards de dollars qui ont été transférés de 134 pays du Sud vers les pays riches alors que, dans le même temps, ces pays ont reçu 97 milliards de dollars « d'aide publique au développement »²⁰.

Et on ne parle là que des flux financiers, car, en réalité, c'est toute l'économie mondiale qui tourne en faveur des pays riches, depuis les premières vagues de colonisation et la mainmise successive de leurs gouvernements, puis de leurs entreprises (avec la complicité des autorités locales), tantôt sur les matières

18 En opposition aux migrations dites « choisies » qui sont en réalité, la plupart du temps, l'apanage des personnes occidentales, blanches, disposant de moyens financiers et de papiers, et qui choisissent de changer de pays par simple envie et non par forte nécessité. On les appellera d'ailleurs nettement plus souvent des « expatrié-es » plutôt que des « migrant-es ». Et on dit bien « la plupart du temps », car bien sûr des personnes racisées peuvent aussi choisir de changer de pays... mais à elles, en revanche, peu de gens appliquent le terme « d'expat ». Voir Lucy MUSHITA, « Le mot "expat" ne marche pas pour les Noirs dans le monde occidental », *Le Monde*, 10 novembre 2024.

> www.lemonde.fr/livres/article/2024/11/10/lucy-mushita-le-mot-expat-ne-marche-pas-pour-les-noirs-dans-le-monde-occidental_6386046_3260.html

19 Pour une vue historique détaillée de l'exploitation économique du Sud par le Nord, voir Alain BIHR, *Le Premier Âge du capitalisme (1415-1763)*, tome 1, éd. Syllepse, 2018.

20 Malheureusement, les derniers chiffres datent déjà de presque dix ans et vu la flambée de l'endettement au Sud après la période Covid, ça vaudrait sans doute la peine de voir à quel point ce rapport a encore été creusé. Pour les derniers chiffres que nous avons pu trouver, voir Jean-François POLLET, « Quand les pays du Sud perçoivent un euro du Nord, ils en paient deux. », CNCD, 2015, > www.cncd.be/Quand-les-pays-du-sud-percoivent-et-Du-Sud-au-Nord-qui-paie-qui-, Autre Terre. > www.autreterre.org/atm-qui-paie-qui

premières (minerais, sources d'énergie, matières agricoles), tantôt sur la « main d'œuvre » des pays du Sud²¹.

Les migrations contraintes sont une conséquence logique de la domination coloniale par les pays occidentaux. Au niveau individuel, et en pratique, il faut donc assumer qu'il existe une multiplicité des causes de migration liée à ce cadre structurel. Plein de gens débarquent en Europe simplement parce qu'ils espèrent une « meilleure vie », même s'ils n'étaient pas nécessairement confrontés à une mort imminente dans leur pays d'origine, mais potentiellement soumis à des enjeux de précarités, des violences néocoloniales ou des persécutions.

Cette lecture structurelle met en évidence que le rejet des personnes migrantes aux frontières, leur emprisonnement et leur expulsion, consistent en réalité à *maintenir concrètement et violemment ce système de domination international le plus exclusivement possible à l'avantage des détenteurs de capitaux occidentaux.*

En conséquence, plutôt qu'une approche morale et humanitaire, il s'agit d'opposer au maintien de ces privilèges injustes et du système ignoble mis en place pour les préserver *la destruction du capitalisme et du colonialisme, la solidarité internationale* ainsi que, d'un point de vue plus individuel, l'acceptation de la multiplicité des causes de la migration et, par conséquent, la *liberté de circulation et d'installation* pour tous et toutes.

21 Voir la vidéo pédagogique *SYSTÈME D'ÊTRE — Devenez un riche créancier!*, CADTM, 2021.
> www.youtube.com/watch?v=_cAO8xMXMNo

POINT 3

« En Belgique, on n'enferme pas les enfants. »

Commençons par préciser que l'enfermement des enfants dans des centres fermés au même régime que les adultes est *reconnu par le droit international comme illégal* en application de l'article 3 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (sur le principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant »). Cette convention a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU (et votée par la Belgique) *en 1989, déjà*.

Cela n'a cependant pas empêché l'État belge d'enfermer des enfants sous ce régime jusqu'à ce que plusieurs condamnations de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) le contraignent, en 2008, à stopper ces pratiques.

En 2018, suite à un arrêté royal du gouvernement de droite de Charles Michel (dit « la Suédoise²² »), les enfermements de mineur·es reprennent. Plusieurs associations, collectifs et partis décident alors de faire de la fin de l'enfermement des enfants en centre fermé en Belgique une priorité²³.

Le gouvernement suivant, plus « centriste » (surnommé la « Vivaldi²⁴ »), se constitue en 2020 avec, dans son accord de formation, la promesse de ne pas enfermer d'enfants en centre fermé durant la législature. La formalisation de cette interdiction en une loi débouche sur un accord entre partis fin 2023, et cette loi est finalement votée au Parlement en mai 2024.

Bien sûr, le fait d'avoir inscrit cette interdiction dans la loi est une bonne chose

.....
22 Formé par le MR (droite conservatrice, mais un peu moins qu'aujourd'hui), l'Open Vld (droite libérale), le CD&V (droite catholique) et la N-VA (droite nationaliste conservatrice).

23 > www.onnenfermepasunenfant.be

24 Formé par le MR, l'Open Vld, le CD&V, le PS (gauche sociale-démocrate), Vooruit (gauche sociale-libérale), Écolo (écologistes francophones) et Groen (écologistes flamands).

puisque la convention de l'ONU et les multiples condamnations de la Belgique par la CEDH ne semblaient pas suffisantes pour contraindre l'État belge à ne pas enfermer de mineur·es en centres fermés. D'ailleurs, l'Union européenne dans son ensemble a, elle-même, décidé de s'asseoir allègrement sur le droit international avec le Pacte sur la migration et l'asile (adopté lui aussi en mai 2024) qui donne à ses États membres l'assentiment de l'UE pour procéder à des enfermements de mineur·es²⁵.

En revanche, il faut noter que la *loi votée par la Vivaldi en mai 2024*²⁶ interdit, certes, l'enfermement des enfants en centres fermés mais *institue également toute une série de graves reculs dans les droits des personnes migrantes*. En effet, comme l'a décrit le Front antifasciste de Liège, « cette loi priorise l'expulsion à tout prix, intensifie les pratiques « volontaires » ou contraintes, renforce et élargit les (...) moyens [d'expulsion des personnes étrangères] ». Elle implique aussi « concrètement que les agents de [la] police européenne des frontières [nommée « Frontex »], connue pour de nombreux faits de violences extrêmes contre les personnes migrantes (tirs à balles réelles, enfermement dans des cages, attaques d'embarcations en pleine mer, etc.) seront désormais déployés sur le territoire belge pour appliquer les politiques migratoires de Schengen : l'arrestation, l'enfermement et la déportation de personnes étrangères depuis le territoire belge²⁷. »

On pourrait résumer en disant que par cette loi, les négociations au sein des partis de la majorité ont abouti à ce que *le gouvernement se contraigne simplement à respecter le droit international sur le droit des enfants avec, en contrepartie pour les partis les plus xénophobes, un durcissement de la politique d'asile et de migration* qui impactera toutes les personnes migrantes, en ce compris les familles²⁸.

Quand bien même, pourrait-on dès lors affirmer qu'en Belgique on n'enferme plus les enfants ? Clairement pas. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'on n'y enferme plus les enfants *en centre fermé*.

Car depuis 2008 et l'application des arrêts de la CEDH à son encontre, l'État a mis en place des lieux présentés comme des alternatives à la détention, appelés « maisons de retour ». Il s'agit de maisons unifamiliales où sont détenues des familles avec enfants mineur·es. Les enfants comme les adultes y ont des

.....
25 Le droit de l'UE (régi par la Cour de justice de l'UE) est différent du droit régi par la Cour européenne des droits de l'homme (qui émane non pas de l'UE mais du Conseil de l'Europe), bien que le droit de l'UE soit évidemment censé respecter les conventions internationales, notamment en matière de droits humains.

26 Pour être précis, il s'agit d'un paquet de deux lois votées le même jour : la loi dite « retour » et la loi dite « Frontex ».

27 Voir « Un (nouveau) vote de la honte — La Belgique renforce l'externalisation de ses frontières à Frontex », Front Antifasciste de Liège 2.0, 13 mai 2024.
> <https://liege.antifascisme.be/un-nouveau-vote-de-la-honte-la-belgique-renforce-l-externalisation-de-ses-frontieres-a-frontex>

28 Pour faire bonne mesure, un contre-argumentaire et un bilan de la législature sur les enjeux d'asile et de migration du parti Écolo (par la voix de Simon Moutquin) sont disponibles ici (2024) :
> <https://simonmoutquin.ecolo.be/2024/05/06/migration-loi-retour-et-frontex-reponses-aux-interpellations>

possibilités de sortie limitées (théoriquement, pour aller à l'école, faire des courses alimentaires, consulter un·e avocat·e, un·e médecin, etc.) ; un adulte de la famille doit toutefois toujours être présent dans l'habitation. Les familles y sont placées, comme en centre, dans l'attente de leur renvoi dans leur pays d'origine. Ces endroits *restent donc des lieux de contrôle et d'attente d'expulsion*. Par ailleurs, l'impact potentiellement traumatisant pour les enfants reste entier. Un rapport de la Plate-forme Mineurs en exil dresse un portrait très critique de ces maisons de retour et souligne qu'il s'agit plutôt d'une *forme alternative de détention plutôt qu'une alternative à la détention* et remarque que ces lieux ne sont, eux non plus, pas en conformité avec les droits de l'enfant et les droits humains²⁹. Ce régime différencié de l'enfermement des adultes permet donc tout juste à la Belgique de *montrer sa volonté d'être dans les clous du droit international en la matière, sans pour autant pouvoir prétendre réellement mettre fin à l'enfermement d'enfants en situation d'exil*.

Ajoutons que les conditions déplorables « d'accueil » pour les personnes demandeuses d'asile, privées de logement et contraintes de compter sur les réseaux d'entraide et de squat pour ne pas dormir à la rue³⁰, sont également vectrices de mal-être voire de traumatisme physique et/ou psychologique pour ces personnes, et *a fortiori* pour les enfants concernés³¹.

De plus, la Belgique participe à l'enfermement *hors de son territoire* de familles avec enfants mineurs voulant rejoindre l'Europe, et ce dans des conditions similaires voire pires que dans des centres fermés. C'est ce qu'on appelle *l'externalisation des politiques migratoires*. Cette mécanique existait déjà depuis plusieurs années mais le Pacte sur la migration et l'asile est venu renforcer cette logique et s'est accompagnée de la signature de nombreux accords d'externalisation entre l'UE et des pays tiers. Concrètement, *les pays européens organisent la mise en place d'endroits de détention, de tri et d'expulsion des personnes migrantes (enfants compris) en assumant s'affranchir de tout respect du droit international humanitaire*³².

29 On parle par ailleurs d'un rapport qui est loin d'être révolutionnaire concernant le regard structurel sur la liberté d'installation et de circulation. Voir Plate-forme Mineurs en exil, « Les maisons de retour en Belgique — Une alternative à la détention à part entière, efficace et respectueuse des droits de l'enfant ? Résumé et recommandations », janvier 2021.

> www.mineursenexil.be/files/files/Detentie/Rapport-maisons-de-retour_Resume-et-recommandations_FR.pdf

30 Rappelons que l'État belge a été condamné plus de 8000 fois par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour ces violations du droit des personnes migrantes. Voir « Belgique — Des demandeurs et demandeuses d'asile privés d'hébergement », Amnesty International, 2023.

> www.amnesty.be/veux-agir/agir-individus/reseau-actions-urgentes/belgique-hors-la-loi

31 Marie Rose MORO et Rahmeth RADJACK, « Accueillir les enfants migrants et leurs parents », Yapaka, 2023.

> www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/ta-137-moro-web-ok.pdf

32 Aline FOFANA, « Gagner l'Europe à l'époque du nouveau Pacte sur l'asile et les migrations — Une question de mérite? », *Barricade*, 2023.

> www.barricade.be/publications/analyses-etudes/gagner-europe-epoque-nouveau-pacte-sur-asile-migrations-une-question

Ce renforcement des mesures de répression à l'égard des personnes migrantes aux frontières a par ailleurs une incidence meurtrière directe sur celles-ci³³.

Rappelons également que les textes de l'UE sont approuvés par les États membres, dont la Belgique qui était, au moment des accords politiques sur le Pacte sur la migration et l'asile en décembre 2023, et lors de son vote au Conseil européen en mai 2024³⁴, encore gouvernée par cette même coalition « Vivaldi » qui affirmait vouloir interdire l'enfermement des mineur.es...

Il y a donc encore largement matière à se mobiliser pour faire effectivement interdire l'enfermement des enfants (notamment) par l'État belge et en Belgique.

.....
33 Voir par exemple la ligne du temps des personnes tuées par les politiques migratoires aux frontières de la Belgique de la France et du Royaume-Uni :

> www.tiki-toki.com/timeline/entry/1519092/Deaths-at-border-FranceBelgiumUK

34 Voir le parcours législatif du Pacte sur la migration et l'asile :

> https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/migration-and-asylum/pact-migration-and-asylum_fr#calendrier-et-principales-r%C3%A9alisations

POINT 4

« Tous les matons ne sont pas racistes et violents. »

Bien souvent, les discours qui visent à dénoncer des faits de violence et de racisme dans les centres fermés ou lors d'arrestations de personnes migrantes ont tendance à accuser spécifiquement des individus spécifiques, matons ou policiers. Parfois, on assiste aussi à la dénonciation de certaines méthodes de contrôle physique des personnes arrêtées, enfermées ou en train d'être expulsées. Le « manque de formation » des personnes dépositaires de la force publique est aussi souvent pointé du doigt³⁵. Mais, dans la plupart des cas, les institutions policières et carcérales, et les fonctions de policier et de maton ne sont pas mises en cause en tant que telles, si ce n'est dans les discours identifiés comme plus « radicaux ». L'individualisation des violences policières épargne ainsi la culpabilité des institutions. Cette logique valide le *statu quo* selon lequel il n'y aurait que quelques « pommes pourries » qu'il suffirait d'extraire du panier pour en assainir l'ensemble et ainsi arriver à un système de répression des migrant·es dit « non violent » et débarrassé du racisme.

Alors, ACAB³⁶, ça vaut aussi pour les matons ou « y en a des biens » ?

Commençons par souligner que, comme on l'exprime pour les policiers

35 Sur les méthodes et le manque de formation, voir notamment les recommandations d'Amnesty International à la suite du meurtre de Sémira Adamu : « *Belgium : Semira Adamu's case an opportunity to further review expulsion procedures* », Amnesty International, 2002.

> https://archive.wikiwix.com/cache/index2.php?url=https%3A%2F%2Fwww.amnesty.org.uk%2Fnews_details.asp%3FNewsID%3D12874#federation=archive.wikiwix.com&tab=url

36 *ACAB : All Cops Are Bastards*, « Tous les flics sont des bâtards ». Il s'agit d'un slogan largement utilisé par les militant·es pour l'abolition de la police afin de souligner qu'il ne s'agit pas de dénoncer certains policiers en particulier mais que ce sont tous les policiers et donc l'institution dans son ensemble dont il faut se débarrasser (le terme « bâtard » a été expliqué par certain·es auteur·ices à la fois comme volontairement insultant et comme une manière de pointer que les personnes exerçant ce métier sont des « traîtres » aux classes opprimées auxquelles elles appartiennent dans la mesure où elles servent par leur fonction les intérêts des classes dominantes).

lorsqu'on dit qu'ils sont « *tous* des bâtards »³⁷, l'enjeu n'est pas tant de pointer les matons en tant qu'individus (bien que, comme on le verra, la responsabilité individuelle est aussi un enjeu) que de dénoncer leur fonction et le système que celle-ci sert (*voir* POINT 1).

Porter des discours qui visent les institutions plutôt que les individus est nécessaire car la fonction même de ce système est de perpétuer une violence d'État dont les bases sont régies par des intentions de tri des personnes sur des critères racistes, découlant des mécaniques de domination coloniale et de préservation des privilèges blancs (*voir* POINT 2). Il n'est donc pas étonnant de constater, par exemple, que dès sa création en 1830 (donc avant d'avoir promulgué une constitution, qui n'arriva qu'en 1831) l'État belge a mis en place une « police des étrangers » disposant du « pouvoir de sélection des étrangers sur le territoire belge » et qui se distingua, dès les premières années, par son racisme et son antisémitisme, notamment dans son système de fichage qui est à la base de celui de la police belge actuelle³⁸. *La police et la prison sont aujourd'hui les institutions chargées (entre autres choses) du maintien, par la force, de ces mécaniques de tri et de contrôle racistes des corps.*

Passés ces constats *systémiques*³⁹, il faut ensuite prêter attention aux retours du terrain pour se rendre compte du côté *systématique*⁴⁰ de cette violence raciste. Le terrain où s'exerce cette violence c'est la rue lors du contrôle policier, et ce sont les infrastructures pénitentiaires, comme les centres fermés (*voir* POINT 1). Dans les murs de ceux-ci, la violence s'exprime au quotidien, de manière *normalisée*, par l'autorité étatique qu'exercent les matons sur les détenu·es, en décidant des fouilles, des mesures répressives à l'encontre de celles et ceux qui tentent de dénoncer leurs conditions de détention ou de médiatiser leur situation ; ce sont elles et eux encore qui décident de l'organisation de la vie quotidienne des détenu·es, qui se retrouvent ainsi non seulement privé·es de leur liberté de mouvement mais également de leur libre arbitre : ils et elles ne décident pas du moment où ils et elles mangent, se lèvent ou éteignent la lumière. *Ces rapports de domination à l'œuvre traversent la fonction du maton dans son entièreté.* Il est le garant de l'arsenal sécuritaire et répressif induit par l'État (*voir* aussi le POINT suivant).

Des dizaines de témoignages récoltés par *Getting The Voice Out*⁴¹, un collectif de

37 Stéphane JONLET, « Mais d'où vient la police ? », *Barricade*, 2022.
> www.barricade.be/publications/analyses-etudes/mais-ou-vient-police

38 Nadine WERGIFOSSE, « L'Antisémitisme au sein de la Police des étrangers au tournant du 20^e siècle en Belgique », *RTBF*, 20 juin 2023.
> www.rtbf.be/article/l-antisemitisme-au-sein-de-la-police-des-etrangers-au-tournant-du-20e-siecle-en-belgique-11215554

39 Pour rappel, « systémique » = *qui s'inscrit dans un système pris dans son ensemble.*

40 « Systématique » = *qui, obéissant aux règles de ce système, se fait invariablement, de façon habituelle.*

41 Pour trouver les sources aux résumés qui en sont faits ci-dessous :
> www.gettingthevoiceout.org/category/temoignages

lutte contre les centres fermés en Belgique, racontent comment, par les gestes, les mots, les violences, les détenu-es sont victimes d'une violence raciste systématique, à chaque étape de leur enfermement :

- *Lors du contrôle* : les personnes racisées sont quasiment les seules⁴² susceptibles d'être contrôlées au faciès dans la rue, au travail, dans une gare ou lors d'une rafle. Les actions policières étant toujours plus conséquentes dans les zones géographiques où vivent les personnes migrantes. Par ailleurs, des contrôles fréquents sont effectués en collaboration avec les compagnies de transport en commun à la sortie des métros.
- *Lors de l'arrestation* : celle-ci est souvent humiliante et violente. Les fouilles abusives (fouille à nu), les violences physiques et les insultes racistes sont fréquentes. La légitimation de l'usage de la violence, voire des armes à feu est aussi toute spécifique à l'encontre des personnes racisées et en particulier des personnes migrantes⁴³.
- *Dans le centre fermé* : insultes et postures de domination de la part des matons sont monnaie courante. C'est un lieu où sont également relevées des agressions sexuelles.
- *Au moment de leur expulsion* : des techniques de violence plus ou moins légalisées sont utilisées pour procéder à l'expulsion⁴⁴. Les personnes qui résistent à leur expulsion subissent aussi une pression psychologique (menaces, etc.) et sont contraintes à l'isolement avant et parfois après la tentative, ce qui les empêche de pouvoir s'organiser.

Si la violence est omniprésente, il existe bien sûr des degrés de violence divers et tous les matons et policiers ne participent pas à ce qui s'apparente davantage à des sévices. Toutefois, vu la récurrence et la concordance des témoignages, il est clair que ces pratiques sont systématisées et que les matons et policiers sont à tout le moins témoins des violences menées par leurs collègues. *Il existe donc aussi une responsabilité individuelle, à l'échelle de l'ensemble des professions de policier et de maton, dans l'exercice de ces violences.*

De la même manière que le slogan l'affirme pour la police, on peut considérer que *la fonction même de maton – et donc l'ensemble de la profession – est intrinsèquement violente et raciste et qu'elle devrait être abolie*. Ce discours structurel mériterait de sortir des milieux dits radicaux dans la mesure où il nous paraît non seulement

.....
> www.gettingthevoiceout.org/les-centres-fermes/violence

42 « Quasiment », car comme on l'a dit les personnes pauvres, particulièrement les personnes sans-abri, sont aussi régulièrement contrôlées en fonction de leur apparence. Sur la surexposition des personnes racisées à ces contrôles, voir « Racisme, un système à déconstruire — Police et justice », *op. cit.* (POINT 1).

43 Comme en témoigne le meurtre de la petite Mawda en 2018.

44 Comme mentionné plus haut, l'exemple le plus emblématique d'usage meurtrier de ces techniques pourtant légalisées est le cas de Semira Adamu, tuée par étouffement par la police en 1998 lors de son expulsion.

possible de contrer la caricature selon laquelle critiquer l'institution reviendrait à dire que ses agents sont « tous pourris » (on espère pouvoir dire « cqfd » avec ce point) mais aussi de montrer que porter ce discours n'empêche nullement de dénoncer les méthodes et les individus les plus extrêmes. Au contraire, cela permet d'expliquer pourquoi ces violences existent, se perpétuent et continuent d'être justifiées par certain·es.

POINT 5

« Il faut pouvoir s’allier aux travailleur.euses des centres fermés quand ils et elles revendiquent de meilleures conditions de détention. »

Il s’agit là d’une question difficile : faut-il s’allier aux matons pour de meilleures conditions de détention comme on s’allie aux soignant-es pour de meilleurs soins et aux enseignant-es pour un meilleur système scolaire ?

Bien sûr, le métier de maton n’a rien à voir avec celui de soignant-es ou de prof. Comme expliqué dans le point précédent, on parle là d’individus dont la fonction est d’exercer une domination sur d’autres, ce qui, en matière d’impact sur les personnes visées, est à *l’exact opposé du travail de soin et d’éducation* que sont censés assumer les deux autres corps de métier. Cela peut paraître évident mais le lien « meilleures conditions de travail pour les un-es = meilleures conditions de vie pour les autres » peut représenter un piège dans lequel on a déjà vu pas mal d’argumentaires tomber et que les syndicats de matons savent utiliser à leur avantage.

Les dénonciations centrales de ces syndicats, lors de mobilisations ou de grèves, sont généralement le manque de personnel, la surpopulation au sein des centres et l’état des infrastructures et des bâtiments⁴⁵. À première vue, on aurait tôt fait de faire le parallèle avec les revendications des soignant-es et des profs. Cependant, les préoccupations qui apparaissent derrière ces discours sont systématiquement « *le bien-être au travail* » et la « *sécurité* » des matons. La question des conditions de détention n’est là en réalité que pour servir ces dernières. En témoigne par

.....
45 Par exemple, lors de la dernière grève au centre fermé de Vottem.

RTBF, « À bout, le personnel du centre fermé de Vottem part en grève », 18 décembre 2023.

> www.rtbf.be/article/a-bout-le-personnel-du-centre-ferme-de-vottem-part-en-greve-11302894

exemple la prise de parole du délégué CGSP du centre de Vottem durant la dernière grève ayant eu lieu dans le centre, fin 2023 : « *Ils attendent quoi ? Qu'un agent se fasse agresser parce qu'un résident n'en pourra plus et pétera un câble ? C'est inacceptable. Ils mettent clairement le danger au niveau du personnel* »⁴⁶. En réalité, on est loin du souci de « remettre l'humain au centre » ou de défendre des accès aux services publics de « qualité, démocratiques et gratuits pour toutes et tous » comme c'est le cas pour les collectifs *La Santé en lutte* ou *École en lutte*.

Toutefois, quand bien même cette revendication de meilleures conditions de détention serait avancée par pur opportunisme par les syndicats de matons, les collectifs militants pourraient – en tentant en quelque sorte de retourner cet opportunisme – profiter de l'occasion pour tenter des avancées à ce niveau-là. Car même si les conditions de détention ne sont pas le centre du problème⁴⁷, ce qui est plutôt facile à dire quand on ne fait pas partie des personnes qui subissent l'enfermement, il est clair que toute avancée pour ces dernières est bonne à prendre. On ne se permettra donc pas de jeter la pierre à celles et ceux qui considèrent que soutenir stratégiquement les mobilisations de matons uniquement sur ce point peut être une option valable.

Mais cette stratégie semble tout de même risquée.

Dès lors qu'il est assez clair que l'amélioration des conditions de détention est avant tout utilisée de manière opportuniste par les syndicats de matons pour assurer « le bien-être et la sécurité » de ceux-ci, il s'agit de se rendre compte que ces préoccupations peuvent, au contraire, entrer en contradiction directe avec l'amélioration des conditions de détention des personnes enfermées. Et, à vrai dire, il ne s'agit pas d'un risque minime de dérive mais d'une mécanique structurelle qui fait que *les intérêts des matons sont structurellement contraires à ceux des personnes enfermées*.

Cette contradiction fondamentale selon laquelle les uns travaillent à s'assurer que les autres – qui veulent être libres – restent enfermés définit en réalité l'ensemble des rapports entre ces deux parties au sein de l'univers carcéral. Pacifier les lieux d'enfermement, leur donner une organisation et une uniformité les plus maîtrisées possibles (ce qui peut être décrit par certain-es – par exemple, les syndicats de matons – comme des améliorations des conditions de détention) permet surtout d'augmenter la capacité de surveillance et de contrôle sur les personnes enfermées. Ce contrôle permet précisément de réduire la difficulté du travail des matons et les risques pour leur sécurité physique. Un concept tel que le « panoptique » illustre l'organisation parfaitement autoritaire (et donc totalement inhumaine s'il est utile de le préciser) d'une prison qui consiste à ce que les surveillant-es puissent, à distance et avec un minimum d'efforts, imposer un sentiment de contrôle aux personnes surveillées afin que celles-ci se sentent

.....
46 RTBF, « Les agents du centre fermé de Vottem en région liégeoise en grève », 19 décembre 2023.
> www.rtb.be/article/les-agents-du-centre-ferme-de-vottem-en-region-liegeoise-en-greve-11303086

47 Voir le point suivant : « IL FAUT RENDRE LES CONDITIONS DE DÉTENTION EN CENTRE FERMÉ PLUS HUMAINES ».

regardées en permanence et, au final, se retrouvent contraintes à se surveiller elles-mêmes⁴⁸. Dans la pratique, cette opposition structurelle des intérêts entre matons et détenu·es se manifeste par des méthodes variées qui se couvrent régulièrement de l'argument de l'amélioration des conditions de détentions, dans tous les lieux d'enfermement du monde (comme en témoigne encore récemment la conception de la nouvelle prison de Haren)⁴⁹.

Dès lors, concernant cet enjeu des conditions de détention, il semble que toute association aux revendications des matons peut non seulement se retourner contre les intérêts des détenu·es, mais aussi participer à affaiblir la lecture et la lutte d'un point de vue structurel.

.....
 48 Le panoptique a d'ailleurs été étendu, comme concept métaphorique, pour analyser les mécanismes sociopolitiques des sociétés de surveillance. Voir par exemple Derwell QUEFFELEC, « Le Panoptique à l'origine de la société de surveillance », *France Culture*, 2019.
 > www.radiofrance.fr/franceculture/le-panoptique-a-l-origine-de-la-societe-de-surveillance-8706244

49 Voir Delphine POUPPEZ, « Nouvelles prisons — L'illusion de la réponse carcérale par la pierre et le béton », Rapport 2022, Ligue des droits humains.
 > <https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2023/01/EDH2022-Prison.pdf>
 « Le Projet de prison à Haren — Il est moins une pour penser l'alternative! », Inter-Environnement Bruxelles, 2014.
 > <https://ieb.be/Lc-projet-de-prison-a-Haren-il-est>

POINT 6

« Il faut rendre les conditions de détention en centre fermé plus humaines. »

Dénoncer les conditions de vie dans les centres fermés et lutter pour l'amélioration de celles-ci sont des enjeux importants.

On le sait, ces conditions peuvent être absolument horribles, que ce soit au niveau de l'hygiène (hygiène générale, nombre de personnes enfermées par cellule), de l'alimentation (malnutrition, sous-alimentation), des possibilités de circulation dans le centre, de l'accès minimal à certaines activités, des horaires de lever et de coucher imposés, des possibilités de visite et de contact avec l'extérieur, des possibilités de parler aux matons, etc. Il n'existe pas de réglementation générale des conditions d'enfermement dans les centres fermés, chaque centre applique donc ses propres règles.

Toute amélioration de ces conditions de détention est donc bonne à prendre pour les détenu-es. Les mauvaises conditions entraînent en effet des séquelles physiques et psychiques : le manque d'accès aux soins a par exemple pour conséquence d'aggraver l'état de santé des détenu-es. Certain-es témoignaient en 2024 du manque de précaution dans les centres fermés lorsqu'y apparaissent des maladies contagieuses⁵⁰.

Il faut aussi noter que les tentatives de suicide n'y sont pas rares. Non seulement l'enfermement et les conditions d'enfermement peuvent impacter gravement l'état de santé des détenu-es mais leur détresse psychologique n'est pas suffisamment prise en compte et prise en charge depuis l'intérieur des centres. Très souvent, les

.....
50 GETTING THE VOICE OUT, « Tuberculose au centre ferme de Bruges — Les détenus dénoncent le manque de précautions et de soins adaptés », 2024.
> www.gettingthevoiceout.org/tuberculose-au-centre-ferme-de-bruges-les-detenus-denoncent-le-manque-de-precautions-et-de-soins-adaptes

détenu·es ne sont pas entendu·es dans leur souffrance physique et psychologique. Il est d'ailleurs important de préciser que les médecins étant engagé·es directement par l'Office des étrangers, leur indépendance est potentiellement mise à mal⁵¹.

A l'inverse, on ne doit pas non plus oublier de rappeler que la *violence* qu'on dénonce est *intrinsèque à l'enfermement*. Le centre fermé se fonde sur une logique carcérale et la prison en tant que telle constitue une violence inhumaine (*voir* les POINTS 1, 4 et 5). Lutter contre la violence dans les centres fermés implique donc de dénoncer l'existence même de ceux-ci.

En effet, la réponse simple à une approche qui nierait cet aspect structurel de la violence serait de défendre la construction de nouveaux centres en prétextant contrer la « surpopulation⁵² », améliorer le cadre et permettre « une prise en charge meilleure, plus rapide et plus humaine des personnes en séjour irrégulier⁵³ ». On voit donc l'écueil auquel pourrait mener une approche dépolitisée de cet enjeu.

.....
51 GETTING THE VOICE OUT, « Violence dans les centres fermés : médecin et matons — Témoignages », 2019.
> www.gettingthevoiceout.org/violence-dans-les-centres-fermes-medecin-et-matons-temoignages

52 Même si le terme peut avoir du sens dans certains contextes, on insiste sur les guillemets, car même une seule personne en centre fermé c'est déjà trop.

53 Voir le communiqué de presse (en néerlandais) de la secrétaire d'État à l'asile et la migration Nicole de Moor sur l'approbation de la construction de deux nouveaux centres fermés : Nicole DE MOOR, « *Ministerraad keurt aanbesteding voor nieuwe gesloten centra in Jabbeke en Jumet goed* », 2024.
> www.nicoledm.be/ministerraad_keurt_aanbesteding_voor_nieuwe_gesloten_centra_in_jabbeke_en_jumet_goed

POINT 7

« On devrait mieux soutenir les retours volontaires pour éviter les souffrances liées à l'enfermement et aux conditions de séjours irréguliers. »

Selon la logique de cet argument, la migration impliquerait nécessairement de s'exposer à l'enfermement et à des conditions de séjour pénibles. Or, ce n'est bien sûr pas la migration en soi mais *les politiques qui en définissent les modalités* qui créent ces souffrances. L'enjeu politique central s'articule donc autour de la liberté de circulation et d'installation. Penser que « changer de pays » est une affaire de volonté individuelle est une vision relativement restrictive des enjeux liés à la migration. Les personnes en situation d'exil sont surtout – et souvent – acculées à des conditions de vies difficiles qui les poussent à partir.

Ces conditions, rappelons-le, découlent du contexte du capitalisme mondialisé et de l'impérialisme que subissent les populations qui connaissent de forts taux d'émigration. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien qu'on parle de migrations « contraintes⁵⁴ ».

Les politiques répressives envers les personnes migrantes ont un fort potentiel pour « influencer » sur (pour ne pas dire contraindre) ce prétendu choix du retour.

La question de la contrainte est constante, que ce soit en dehors ou à l'intérieur des centres, pour des retours dits volontaires ou forcés.

En centre fermé, le retour dit « volontaire » (tel que défini par Fedasil) est inexistant (sauf exception). Certain·es détenu·es résistent à leur expulsion. Résister est éprouvant : il s'agit parfois d'embarquer escorté·e de plusieurs policiers qui n'hésitent pas à faire usage de la violence pour contraindre la personne à l'expulsion. Il arrive que des détenu·es renoncent à résister, fatigué·es de l'enfermement ou

54 Voir POINT 3.

par crainte des violences qu'ils et elles vivront aux prochaines expulsions (les témoignages des violences verbales et physiques sont nombreux).

Cet extrait issu d'un rapport de Myria⁵⁵ fait également état de violences policières dont les détenu-es ont été victimes et après lesquelles certain-es ont porté plainte :

« La personne peut donc être menottée (en général par un boudrier français – en tissu velcro, détachable rapidement) et, suivant son degré de résistance, d'autres types de contraintes peuvent être utilisés : les poignets et / ou les chevilles peuvent être enroulés de bandes velcro, des menottes en acier peuvent être utilisées (mais dans l'avion obligatoirement de type *"quick-release"*), la personne peut être maintenue par un ou plusieurs escorteur(s) sur une ou plusieurs parties du corps ou portée par les escorteurs en étant attachée ou pas ou encore un casque de protection ajouté⁵⁶. »

Les mises sous pression sont multiples : de la part des travailleur-euses sociaux, des gardien-nes et parfois même de la compagnie aérienne directement⁵⁷.

Voici un exemple issu du site de *Getting the Voice Out* : « F., 21 ans, Marocaine, 5 mois en centre fermé. Sa famille vit en Belgique et est en séjour régulier. L'assistante sociale la menace : *"Tu vas bientôt recevoir un ticket, si tu vas à l'aéroport et que tu te laisses expulser, je parlerais aux policiers pour que tu n'aies pas 3 ans d'interdiction Schengen, réfléchis, c'est mieux pour toi"*. Sous la pression elle a signé un papier pour accepter son retour et éviter une interdiction Schengen. Elle n'a pas reçu de copie et n'a pas pu me lire ce qu'il y avait sur le papier – *a priori* c'est un retour volontaire qu'elle a signé⁵⁸. »

Retour volontaire et expulsion sont intrinsèquement violents, que ce soit au travers des lacunes liées à l'accueil ou des violences orchestrées lors des vols, qu'elles soient physiques ou psychologiques.

55 Ou Centre fédéral Migration, organisme public autonome assurant des missions en matière d'analyse des migrations, de droits fondamentaux des étranger-es et de traite des êtres humains.

56 MYRIA, « Retour, détention et éloignement des étrangers en Belgique — Un regard sur le monitoring des éloignements », 2021.
> www.myria.be/files/MyriaDoc_11_D%C3%A9tention_retour_%C3%A9loignement.pdf

57 GETTING THE VOICE OUT, « Expulsion vers le Togo — Brussels airlines fait escale au Caricole », 2022.
> www.gettingthevoiceout.org/audio-mai-2022-expulsion-vers-le-togo-brussels-airlines-fait-escale-au-caricole

58 GETTING THE VOICE OUT, « Des "retours volontaires" et "déportations" — Témoignages », 2020.
> www.gettingthevoiceout.org/des-retours-volontaires-et-deportations-temoignages

POINT 8

« L'État dépense stupidement de l'argent dans la répression, l'enfermement et les procédures d'expulsion, alors que l'acceptation des migrant·es est en réalité une opportunité économique pour l'État et la société. »

C'est un fait, les politiques migratoires répressives ont un coût considérable pour l'État. Par exemple, le budget consacré à l'Office des étrangers est de 115 millions d'euros par an⁵⁹. Celui du CGRA, de 58 millions d'euros par an⁶⁰. Les centres fermés coûtent spécifiquement plus de 40 millions d'euros d'argent public chaque année⁶¹. Au niveau européen, ce sont 3,9 milliards d'euros qui sont engloutis annuellement par la politique migratoire et le contrôle des frontières⁶² (la contribution de la Belgique à cette enveloppe étant d'à peu près 150 millions⁶³), dont près de 900 millions vont directement à Frontex.

Outre les coûts administratifs, une large part de ces budgets sert à couvrir des actions violentes à l'égard des personnes migrantes. Par exemple, on peut estimer

59 Pour le budget 2022, voir « Plan stratégique Service public fédéral Intérieur 2022-2024 », p. 35-36.
> https://ibz.be/sites/default/files/media/docs/plan_strategique_spf_interieur-signé.pdf

60 Pour 2023, voir COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX RÉFUGIÉS ET AUX APATRIDES, « Rapport annuel 2023 — Partie 7 : Budget ».
> https://cgra.be/sites/default/files/rapport_annuel_cgra_2023.pdf

61 Voir Nathan BARBABIANCA, Agathe LAURAIN, « Centres fermés — Une justice répressive envers les migrants », 2019.
> <https://journalisme.ulb.ac.be/projets/panserlajustice/centres-fermes>

62 CONSEIL EUROPÉEN, « Budget de l'UE pour 2024 — Principaux domaines ».
> www.consilium.europa.eu/fr/infographics/2024-eu-budget

63 À nouveau, il s'agit d'une estimation. Celle-ci est basée sur le ratio de la contribution de la Belgique au budget de l'UE, soit, pour 2024, 7,3 milliards d'euros sur un total de 189 milliards d'euros, donc 3,86 %.

que rien que le coût des retours forcés en Belgique s'élève à près de 50 millions d'euros par an⁶⁴.

Or, on ne parle là « que » des actions mises en œuvre spécifiquement dans le cadre des politiques migratoires. En réalité, la machinerie de traque et de répression des personnes migrantes s'étend largement au-delà, dans les missions attribuées à la police par exemple. Elle transparaît aussi dans toute la logistique déployée dans la tenue des états civils, des contrôles d'identité, de la surveillance... Cette obsession de l'État de contrôler et d'administrer chaque personne se trouvant sur le territoire national représente des sommes colossales. Cela nous rappelle d'ailleurs que remettre en question le concept de *frontière* percute de front le fondement de celui d'*État*.

En miroir de ces milliards d'euros consacrés à traquer les personnes d'origine étrangère, il est souvent mis en avant que ces dernières rapportent en réalité bien plus aux pays qui les « accueillent » que ce qu'elles ne leur « coûtent » en aides sociales. La Banque Nationale de Belgique (BNB) a par exemple mesuré que, en Belgique, « sur les cinq dernières années, les flux migratoires ont exercé une incidence positive sur le PIB, le faisant grimper de 3,5 % ». Elle démontre aussi que, contrairement aux idées reçues véhiculées par la droite et l'extrême droite (et souvent intégrées par tout le monde d'ailleurs), « aucun effet néfaste de l'immigration n'a été constaté pour les natifs en ce qui concerne les salaires, le chômage, la participation, le revenu net ou encore le bien-être⁶⁵ ». On voit donc régulièrement fleurir des discours et des tribunes de personnes défendant le changement des politiques migratoires sur base de ces arguments économiques : ces politiques coûtent extrêmement cher alors que les personnes migrantes rapportent plus qu'elles ne coûtent, et donc évidemment ces personnes « rapporteraient » encore bien plus si les politiques migratoires tenaient mieux compte de ce paramètre.

Posés comme tels, on voit apparaître assez clairement à quel point ces raisonnements centrés sur le critère économique peuvent en réalité être dangereux.

Bien sûr, il est utile de désarmer la droite sur son propre terrain et de battre en brèche les idées reçues qu'elle véhicule⁶⁶. Mais il s'agit aussi de ne pas se laisser enfermer dans des carcans et de recentrer le débat sur l'essentiel.

64 Ce chiffre se base sur l'estimation faite dans un rapport parlementaire en France en 2019, chiffrant le coût d'une expulsion, en moyenne, à 13 800 euros (ce rapport est par ailleurs immonde dans ses recommandations et démontre clairement les intentions réelles de celles et ceux qui défendent la solution des retours volontaires. > www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/15b1990-a28_rapport-fond#_Toc256000052)).

En appliquant l'inflation et en le multipliant par la moyenne de personnes expulsées chaque année en Belgique (à peu près entre 3000 et 4000), on arrive à environ 49 millions d'euros.

65 BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, « L'impact économique de l'immigration en Belgique », novembre 2020. > www.nbb.be/fr/articles/limpact-economique-de-limmigration-en-belgique-o

66 Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que la droite libérale, historiquement défenseuse de cette logique coloniale de l'opportunisme économique par rapport aux migrant-es, s'est laissée bouffer par la droite conservatrice et xénophobe sur ce sujet et préfère maintenant se ranger totalement du côté des politiques répressives.

D'abord, parce que *l'argument économique seul pourrait tout à fait justifier, à l'inverse, un durcissement des politiques migratoires*. Finalement, si on ne prenait même plus la peine de tenir des procédures légales à l'encontre des migrant·es, et qu'on consacrait plus de fonds pour en faire refluer un maximum aux frontières plutôt que pour les enfermer et les expulser, ça coûterait sans doute moins cher. La croissance exponentielle du budget de Frontex montre que les gouvernements européens ont parfaitement saisi cette logique.

Ensuite, parce que cet argument *renforce encore la logique de tri aux frontières*. En effet, si on base la logique d'accueil sur le profit tiré des migrant·es, alors pourquoi ne pas laisser passer *uniquement* celles et ceux qui peuvent rapporter de l'argent, et remballer les autres : les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, etc. ?

Et justement, il faut se rendre compte que si les migrant·es « rapportent » plus que ce qu'ils et elles ne « coûtent », c'est parce que structurellement ils et elles sont exploité·es dans leur pays d'arrivée, en ce compris la Belgique. La BNB soulève d'ailleurs que si les « natifs » n'ont aucune crainte à se faire pour leurs revenus vis-à-vis de l'immigration, en revanche, les migrant·es arrivé·es précédemment pourraient voir leurs emplois et leurs revenus mis en concurrence avec les nouveaux·elles migrant·es⁶⁷, car ces personnes sont à peu près seules à se faire « concurrence » les unes les autres pour les emplois les plus dévalorisés. Tenir l'argument économique c'est donc aussi *normaliser cette exploitation et contribuer à perpétuer la logique coloniale d'exploitation globale des populations du Sud par les États riches*.

Il est donc essentiel que le débat sur ce sujet reste d'ordre politique, et non exclusivement économique. Démontons les arguments de la droite mais, surtout, *ramenons au centre le débat sur le respect de la dignité humaine et sur la liberté de circulation et d'installation*.

La chasse aux dépenses est, depuis les années 1980, un prétexte utilisé par la droite pour atteindre ses objectifs politiques. Si on veut parler de politiques économiques, il s'agit donc de politiser les enjeux et de dénoncer globalement la logique austéritaire (et de remboursement à tout prix de la dette publique) qui vise à détruire les services publics et la sécurité sociale au profit de l'entrepreneuriat privé.

67 Ce qui devrait d'ailleurs nous pousser à la réflexion et à l'action quant au fondement de l'adhésion croissante de personnes racisées aux discours anti-immigration de l'extrême droite, tel qu'on l'a vu lors des dernières élections présidentielles aux États-Unis.

POINT 9

« Les procédures de demande d’asile sont terriblement longues et pénibles. On devrait les raccourcir pour le bien des demandeur·euses d’asile. »

Il est certain que la longueur des procédures, tant des demandes d’asile que de régularisation, est importante et a un *impact sur la santé mentale* des personnes migrantes. Beaucoup d’entre elles passent des années à construire leur vie en Belgique (après des parcours migratoires parfois longs), à y construire des liens et des habitudes, à y travailler, et à y faire des plans pour l’avenir. Un présent et un avenir construits sur l’incertitude d’une réponse positive. Une angoisse permanente de recevoir, un jour, un ordre de quitter le territoire. Ces conditions participent clairement de l’inhumanité de la politique migratoire européenne.

Accélérer les procédures résulte d’une stratégie politique d’expulsion rapide d’un maximum de personnes.

C’est donc avec prudence qu’on devrait utiliser cette revendication dans les milieux sincèrement préoccupés par le bien-être des personnes concernées. En réalité, *les procédures peuvent être assez rapides, par exemple* lorsque des directives ministérielles claires sont données en fonction de certains pays d’origine. Dans la plupart des cas, ce n’est pas la dangerosité du pays que les fonctionnaires du CGRA évaluent mais la situation de la personne et donc son risque d’être exposée à un danger, sauf dans certains cas où la consigne est claire d’accepter toutes les demandes venant de tel ou tel pays. Parfois, le recours à ce parcours administratif n’est même pas nécessaire, comme c’est par exemple le cas avec les Ukrainien·nes – ou du moins les Ukrainien·nes blanc·hes – depuis l’invasion par l’armée russe en 2022.

Plutôt que de défendre un raccourcissement de la durée des procédures, c’est sans doute plutôt *l’élargissement à toutes et tous des critères d’acceptation* des demandes d’asile et de régularisation qu’il s’agit d’appuyer.

POINT 10

« La lutte contre les centres fermés est une lutte extrêmement difficile et ingrate qui existe depuis des décennies et qui n’a obtenu aucun résultat. »

D’abord, il est faux de dire que la lutte contre les centres fermés n’obtient aucun résultat. Quand une mobilisation débouche sur la libération d’une personne enfermée, qu’elle soit relâchée ou évadée, c’est une victoire ! Même si c’est à l’échelle individuelle et que ça ne remet pas globalement en question l’existence des centres fermés.

Une part importante du travail de plusieurs collectifs de lutte contre les centres fermés consiste en ce soutien aux individus. Par exemple, *Getting the Voice Out* assure dans ses missions une permanence téléphonique à disposition des personnes enfermées. De son côté, le CRACPE est présent devant le centre de Vottem toutes les semaines depuis 25 ans (!), non seulement pour manifester son opposition à l’existence de ce centre mais aussi pour constituer un soutien direct et concret aux personnes qui y sont enfermées⁶⁸. Revaloriser et politiser cette question du soutien revêt une importance fondamentale : est-on dans de « *l’humanitaire* », c’est-à-dire dans une approche qui, par souci de devoir moral et de charité, prétend apporter une aide à des personnes victimes de violence, tout en délaissant la recherche des causes et responsables de cette dernière (voir le point 2) ? Ou est-on dans la *construction d’un mouvement de solidarité* qui se place en soutien des personnes violentées, à la fois en dénonçant le cadre qui les oppresse et en accordant à ces personnes la place centrale dans cette lutte ?

Outre les grandes victoires « métapolitiques » qui semblent faire flancher

68 Voir le texte de Didier SOMZÉ, « Lutter contre la prison pour étrangers de Vottem — Stop ou encore ? », *Barricade*, 2023.
> www.barricade.be/publications/analyses-etudes/lutter-contre-prison-etrangers-vottem-stop-ou-encore

structurellement le système, il s'agit également de mettre en exergue celles attachées directement aux résultats immédiatement atteignables, à des besoins matériels immédiats.

Abolir les centres fermés ou, plus encore, abolir les frontières, c'est l'horizon, la direction, le but commun. Évaluer une lutte à la réalisation ou non de cet objectif final, c'est forcément s'enfermer dans une vision défaitiste. Mais cela ne veut pas dire qu'on tourne en rond et qu'on n'a pas « l'ambition » d'avancer concrètement vers cela.

POINT 11

« On doit rassembler largement toutes les tendances progressistes de gauche, voire même plus à droite, dans la lutte contre les centres fermés, car on a besoin de tous.tes les citoyen·nes “humanistes” pour gagner. »

Il ne s'agit pas tant « d'humaniser » la migration que de la penser autrement, de *changer de paradigme*. *Humaniser* les politiques migratoires, c'est ignorer le fond du problème, c'est accepter qu'il subsiste un tri des êtres humains aux frontières, c'est participer à justifier l'existence des centres fermés et la pratique des expulsions.

Au-delà de politiques de « gauche » ou de « droite », il s'agit avant tout d'*être précis sur ces enjeux* et d'inscrire cette lutte contre les centres fermés dans une réflexion globale autour des migrations et des frontières. L'enjeu est structurel : il est nécessaire de se rapporter au cadre néocolonial, raciste et capitaliste dans lequel s'inscrit l'existence des centres fermés. Les migrations contraintes que les États occidentaux cherchent à réprimer sont une conséquence directe des choix politiques qui forment ce cadre (*voir* POINT 2).

Dès lors, défendre des politiques qui cherchent à « conserver » ce cadre du libéralisme économique et du capitalisme⁶⁹ mondialisé est en contradiction fondamentale avec le fait de mettre en cause les politiques migratoires.

Par ailleurs, il faut également identifier les esquives et les silences des partis

69 Les politiques dites « de droite » étant les politiques « conservatrices » et les politiques « libérales » (et aussi les politiques fascistes à l'extrême droite), et bien que ces deux qualificatifs les renvoient à des visions du monde différentes pouvant entraîner des politiques différentes (sur les questions de genre par exemple), elles se rejoignent néanmoins sur l'aspect économique et ont en commun de défendre la préservation du fonctionnement du système capitaliste.

« de gauche » sur ces enjeux. Actuellement, aucun parti (si ce n'est l'extrême droite évidemment) ne propose réellement un changement de paradigme radical sur les questions migratoires et de frontières. À gauche, on reste uniquement sur l'approche « humanitaire » décrite aux points précédents. Et on ne peut ignorer que certains de ces partis dits de gauche participent même activement à la construction de cette machine à enfermer, à expulser et à tuer, quand d'autres, bien qu'ils véhiculent un discours et des engagements nettement plus construits, n'en font pas un enjeu qui justifierait de se mettre à l'écart d'une participation gouvernementale.

Cela dit, il ne faut pas non plus condamner les luttes à un purisme militant hors-sol qui nous empêcherait toute avancée concrète. Des alliances sont possibles avec certaines autres forces politiques progressistes, mais il s'agit peut-être de les penser en termes *stratégiques* et de manière *ponctuelle*, autour de cas individuels ou d'événements concrets (par exemple contre l'ouverture d'un nouveau centre fermé), sans trop s'illusionner d'une quelconque « convergence » politique. Il n'est en effet pas toujours possible de partager des bases politiques communes sur les enjeux structurels qui visent, comme on l'a dit, à un réel changement de paradigme.

POINT 12

« Seules l'information, l'éducation et la protestation pacifique peuvent initier des changements dans cette horrible situation. »

Ce que sous-entend généralement ce type d'affirmation qui enjoint au « pacifisme », c'est la condamnation *par principe* de l'usage de la violence comme moyen de lutte. Cette condamnation existe dans toutes les luttes, sur tous les enjeux, mais elle nous semble, ici encore plus qu'ailleurs, déconnectée des enjeux intersectionnels inhérents aux luttes en cours.

D'abord, parce qu'il faut *définir* de quoi on parle quand on évoque « la violence ». Quel sens cela a-t-il de parler de « violences » quand on parle de casser une grille, de crever un pneu ou de tout autre type de sabotage qui vise à enrayer un système d'enfermement et d'expulsion qui, lui, consiste en une véritable machine à *broyer intentionnellement des vies humaines* ?

Ensuite, qui est-on pour formuler des « appels au calme », à la « non-violence », quand on ne subit en rien les conséquences de ce système mais qu'au contraire on en bénéficie, volontairement ou non ? Qui est-on pour exiger de personnes qui subissent au quotidien les violences d'État de s'abstenir de riposter ? Il faut avoir l'humilité de poser un regard sur sa propre situation quand on milite sur un enjeu qui ne nous affecte pas directement. Il faut aussi *sortir de la croyance en la « performativité »*⁷⁰ et se rappeler que l'enjeu ce n'est pas juste d'avoir raison et de se valider dans son éthique de vie, ni même d'espérer que tout le monde

.....
70 On dit d'une affirmation qu'elle est performative quand elle réalise une action par le simple fait de l'énoncer. Comme un-e juge qui peut démolir la vie de quelqu'un-e simplement en prononçant son jugement ou un officier d'état civil qui peut marier deux personnes en prononçant une phrase consacrée, parfois, en tant que militant, on se perd à croire que revendiquer quelque chose, dresser et tenir fermement une ligne politique, faire un appel qui résonne largement, une déclaration bien ficelée, un tag bien placé, une manifestation qui ramène plein de monde, ou même une émeute constitue la fin en soi de nos objectifs politiques.

fasse de même pour que les choses changent. L'enjeu c'est de *briser un système* inhumain. Et pour cela, l'information, l'éducation et les manifestations pacifistes, malheureusement, *ça ne suffit jamais*. Adopter collectivement une multiplicité de stratégies semble être une piste intéressante à explorer⁷¹. Il ne s'agit évidemment pas de participer ou même de valider des actions qui ne sont pas en accord avec sa propre éthique, il s'agit de conscientiser qu'avoir *le choix* total de ses moyens d'action relève également d'un privilège.

Enfin, on notera qu'il existe aussi un risque de dépolitiser la lutte, de la réduire à un « activisme » de façade, voire à du folklore. Cela arrive lorsque n'est plus mise au centre, par les militant·es, la question « *à qui sert vraiment notre action ?* » Est-ce la cause des personnes concernées qu'on soutient et qu'on parvient concrètement à faire avancer ou est-ce que ce sont nos besoins et envies de sociabilité, de quête de sens, d'action, voire d'envie de fête qu'on sert ? Sans pour autant tout penser en termes « froids » de stratégie et s'empêcher de vivre de la « joie ⁷² » dans notre militance (sans quoi, on ne va pas très loin non plus), il s'agit de garder à l'esprit l'essentiel, de mettre le *politique et les intérêts des personnes concernées* au centre de nos préoccupations et de nos actions. Militer pour la cause d'autres implique avant tout de pouvoir s'effacer, se décentrer, se mettre au service de ceux et celles qui sont légitimes à *mener* cette lutte, tout en gardant notre point de vue situé qui implique nos propres éthiques politiques et questionne nos propres responsabilités collectives.

71 Voir Elsa DORLIN, *Se défendre — Une philosophie de la violence*, éd. La Découverte, 2017.

72 Pour reprendre le titre du livre *Joie militante*, Carla BERGMAN et Nick MONTGOMERY, éd. du Commun, 2021.

POINT 13

« C'est normal que les gens s'habituent à l'existence des centres fermés, ça commence à faire longtemps qu'ils sont là. »

Il ne s'agit pas tant une question d'habitude que de processus *d'invisibilisation* et de *distançiation*.

D'abord, il y a encore énormément de gens qui ne savent pas ce qu'est un centre fermé. Et cela n'est pas tant dû au hasard qu'à une stratégie politique consistant à invisibiliser l'enfermement des personnes migrantes en Belgique.

L'existence de centres fermés est un enjeu qui est presque totalement *absent des débats publics*. Tout juste les mentionne-t-on lorsqu'on parle d'en construire un et c'est bien souvent pour relayer une phobie sécuritaire et raciste autour du « risque » que présenteraient les personnes enfermées (tout comme pour les prisons) et non pour parler des enjeux autour de l'enfermement lui-même.

Cette invisibilisation se traduit aussi *au niveau de l'urbanisme* : les centres fermés sont presque toujours construits en dehors des villes, dans des banlieues éloignées, et sont souvent littéralement camouflés (par de la végétation, du bâti ou autre). En général, rien n'indique leur présence. Leur architecture participe aussi à camoufler la violence d'État qui s'exerce à l'intérieur, soit en banalisant le lieu (comme les centres de Holsbeek ou de Caricole, à côté duquel il existe carrément un sentier de promenade pour regarder les avions), soit en lui donnant un aspect militaire qui tend à justifier cette violence (comme pour le centre de Vottem ou le 127 bis, l'autre centre de Zaventem).

Ensuite, outre cette ignorance, il faut aussi constater une claire indifférence à l'existence des centres fermés. Cette indifférence s'appuie sur la *banalisation*, dans les champs médiatique et politique, des violences infligées aux personnes

migrantes. Non seulement les médias et les élu·es en parlent peu mais, en plus, quand ils en parlent, c'est très souvent sous certaines conditions :

Que les violences décrites se déroulent loin, souvent *ailleurs qu'en Belgique* : en mer, aux frontières « extérieures » de l'UE, dans les pays de transit, dans les pays qui sont diplomatiquement en tension avec la Belgique et ses alliés, etc.

Que les *responsabilités* dans leur exécution soient *diluées* ou du moins *étrangères aux politiques migratoires* de la Belgique et de l'UE et à celles et ceux qui les exécutent. Quand ce ne sont pas les personnes migrantes elles-mêmes qui sont plus ou moins explicitement désignées comme responsables de leur propre malheur (on pense par exemple aux mensonges qui ont été lancés par la police et relayés par certains médias nationaux sur le meurtre de Mawda), on pointera du doigt les passeurs, les autres gouvernements⁷³, la prétendue impossibilité matérielle d'une politique migratoire humaine (celle qui nous empêcherait « d'accueillir tout le monde » et qui fait que les médias ont longtemps parlé de « crise migratoire » avant qu'on arrive à faire accepter l'évidence qu'il s'agissait aussi et avant tout d'une *crise de l'accueil*), ou même la météo...

Que les *victimes* de ces violences soient anonymisées, pour ne pas dire carrément *déshumanisées*, en étant réduites à de simples nombres : pas de photo, pas de nom, pas d'histoire, juste « X migrants ». Par ailleurs, leur parole et celle de leurs soutiens sont très rarement relayées par les médias, *a contrario* des déclarations de l'Office des étrangers et du crédit qui est accordé à celles-ci. L'Office des étrangers semble perçu par la plupart des journalistes comme une institution « neutre » alors qu'il relève directement du ministère de l'Intérieur et qu'il est l'organe principal d'application des politiques migratoires dans le pays. Les centres fermés sont effectivement des lieux peu accessibles (les journalistes n'y ont pas accès), les témoignages des détenu·es sont peu considérés par les journalistes, car difficilement vérifiables selon elles et eux. Ils se recourent pourtant d'année en année, entre les centres fermés ou lors des expulsions. Les expériences individuelles vécues par les détenu·es sont en réalité une matière première à même de mener à une analyse systémique lorsqu'elles sont prises ensemble.

À noter qu'il existe tout de même de rares exceptions pour lesquelles les détenu·es ont pu appuyer leurs témoignages au travers d'images qu'ils et elles ont pu filmer depuis l'intérieur⁷⁴.

Cette manière conditionnée de relayer une violence pourtant présente au quotidien participe à un processus de *distanciation* vis-à-vis de celle-ci. Elle

73 *A fortiori* quand ils sont en plutôt mauvais termes avec le nôtre – la Turquie d'Erdogan, la Hongrie de Orban, les USA de Trump, la Pologne du PiS – et beaucoup moins s'ils sont ou reviennent dans le giron des intérêts européens, même si leur politique migratoire n'est pas moins horrible – l'Italie de Meloni, les USA de Biden, la Pologne depuis les dernières élections ou la Grèce du parti *Nouvelle Démocratie*.

74 Himad MESSOUDI, « Nourriture avariée, cachot pour les malades, distanciation pas respectée — Le quotidien dans un centre fermé au temps du coronavirus. », *RTBF* 2020.
> www.rtbf.be/article/nourriture-avariee-cachot-pour-les-malades-distanciation-pas-respectee-le-quotidien-dans-un-centre-ferme-au-temps-du-coronavirus-10479522

devient *lointaine, inévitable, involontaire* (ou de la responsabilité de personnes mauvaises ou malintentionnées sur lesquelles on n'a de toute façon aucune prise) et *intangible*.

Le résultat de ces processus est particulièrement frappant quand on fait le constat qu'il y a 25 ans, au moment du meurtre de Semira Adamu, il y avait des milliers de personnes indignées dans la rue et que les protestations avaient débouché sur la démission d'un ministre. Aujourd'hui, quand les politiques migratoires mènent à des choses aussi horribles que le naufrage d'un bateau de 750 migrant-es ou un policier qui tire une balle dans la tête d'une petite fille, il ne se passe concrètement rien ou presque comme réactions populaires en dehors des milieux militants.

À cela s'ajoute aussi le processus véhiculé par l'extrême droite et repris largement par la droite et une partie de la gauche de *criminalisation* des personnes migrantes, qui présente ces dernières comme des menaces et justifie les violences qui leur sont infligées.

Ou encore le processus de *légitimation de l'usage de la violence par l'État, en particulier envers les personnes d'origine étrangère évidemment mais aussi plus largement, contre toutes les tendances contestataires du pouvoir établi*, et ce dans une optique sécuritaire qui s'est emballée depuis le 11 septembre 2001 et qui continue de se renforcer au fur et à mesure des années.

Nous pensons donc que plutôt que faire le constat fataliste d'une forme d'habitation des gens à la violence des politiques migratoires, il vaut mieux s'attaquer à *contrer ces processus politiques actifs* qui permettent la poursuite de ces violences en toute impunité.

Conclusion

Alors, on humanise ou on brûle les centres fermés ?

Ce qu'on espère, de notre côté, c'est que ce texte pourra contribuer à déconstruire ce type de catégorisations caricaturales dans lesquelles les partisan·es des différentes stratégies de lutte contre ces centres s'enferment parfois les un·es les autres, du fait d'être contraint·es à évoluer dans un débat dont les termes de base leur sont imposés par celles et ceux qui œuvrent à renforcer la répression des personnes migrantes.

Les réponses ne peuvent être seulement humanitaires et de court-terme, ni seulement radicales et conditionnées à un idéal révolutionnaire. Pour sortir de cette dichotomie absurde qui voudrait qu'on ne puisse pas avancer vers la révolution sans penser l'ici et maintenant, il nous faut poser par nous-mêmes et de manière systématique les enjeux de base : l'inhumanité fondamentale de l'enfermement (soit la base de l'abolitionnisme), la compréhension des injustices racistes dans le cadre d'un système colonial qui, s'il a évolué depuis les indépendances politiques des pays du Sud, reste plus fort que jamais (soit le fondement d'une lecture systémique de cet enjeu), et le rôle et les responsabilités spécifiques qui incombent aux héritier·es et aux bénéficiaires de ce système, à savoir les personnes blanches occidentales, et *a fortiori* lorsqu'elles souhaitent lutter contre celui-ci (autrement dit, en adoptant une lecture située des enjeux).

Il ne s'agit donc pas d'être d'accord dans nos analyses ni dans nos stratégies (comme toujours, seule la diversité de celles-ci peut mener à quelque chose) mais seulement, de manière commune, de ramener ces enjeux au centre des débats, face à la droite réactionnaire. Créer des dénominateurs communs suffisamment solides pour nous servir à avancer malgré nos divergences.

Cette nécessité est d'autant plus évidente depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement de la coalition de droite baptisée « Arizona ».

Comme spécifié en introduction, ce texte a été écrit avant celle-ci. Plus

précisément, sa conception a germé vers la fin de la législature précédente (dont le gouvernement était composé de partis de droite mais aussi de gauche) et il s'est structuré de manière concomitante au vote des lois indignes « retour » et « frontex » en mai 2024, puis suite à la déculottée de la gauche aux élections de juin. Sa raison d'être est donc à chercher dans ce contexte, où nous avons assisté à ce que nous avons estimé être un moment d'abdication de la gauche sur l'enjeu des frontières et de la justice à l'égard des personnes en exil (après une législature pour le moins « polémique » et décevante sur ces enjeux), suivi par ce que tout le monde s'accorde à analyser comme une raclée électorale de ces mêmes forces de gauche au profit d'une droite de plus en plus ouvertement identitaire et excluante.

Aujourd'hui, après la formation de l'Arizona, il nous apparaît donc clairement que le temps est à l'unité des forces de gauche face aux mesures d'une violence et d'un racisme sans nom que le gouvernement fédéral s'apprête à mettre en œuvre. Cela dit, il nous semble que cette volonté de faire front commun ne doit pas masquer l'évidence qu'il est également grand temps de réaliser notre autocritique. Afin de contrer efficacement l'offensive culturelle menée par la droite réactionnaire, il nous faudra nous parler pour produire des discours et des stratégies à même de redonner leur éclat à nos valeurs et à nos luttes. Comme nous le disions dans notre introduction, nous devons prendre en compte les enjeux immédiats tout en construisant une stratégie de long terme.

En remettant au centre des débats des perspectives abolitionnistes, systémiques et situées, il nous semble que ce texte s'inscrit dans cette visée, comme une tentative de renforcer la gauche dans ses réflexions et ses argumentaires politiques.

Nous réitérons donc notre vœu que ce texte puisse être compris comme tel et qu'il serve davantage à nourrir et à renforcer la lutte plutôt qu'à creuser des lignes de fracture entre ceux et celles qui la mènent.

Gilles GRÉGOIRE
& Florence VANWERTS

Pour prolonger la réflexion

Sur l'enfermement et l'abolitionnisme pénal

- Collectif de Lutte Anti-Carcérale (La CLAC), « Pourquoi faut-il en finir avec les prisons? Déconstruction de nos préjugés sur l'enfermement », 2020 ;
> <https://nuages.bawet.org/s/2K7sNWj3fmrTdye>
- Collectif, « La Propagande au ralenti vol. 2 — Analyse de la propagande coloniale d'hier et d'aujourd'hui », ZinTV, 2022 ;
> <https://zintv.org/outil/la-propagande-au-ralenti-2>
- Collectif, « La Propagande au ralenti vol. 3 — La représentation médiatique des personnes en séjour irrégulier », ZinTV, 2019 ;
> <https://zintv.org/outil/la-propagande-au-ralenti-3>
- Gwenola Ricordeau, *Crimes & peines — Penser l'abolitionnisme pénal*, éd. Grevis, 2021 ;
- Gwenola Ricordeau, *Pour elles toutes, femmes contre la prison*, éd. Lux, 2019 ;
- Geoffroy de Lagasnerie, *Juger — L'État pénal face à la sociologie*, éd. Fayard, 2016 ;
- Jackie Wang, *Capitalisme carcéral*, éd. Divergences, 2019 ;
- Angela Davis, *La Prison est-elle obsolète?*, éd. Au Diable Vauvert, 2021.
> <https://infokiosques.net/spip.php?article1507>

Sur la continuité de la domination coloniale et capitaliste Nord-Sud

- Vidéo pédagogique « System debt — Devenez un riche créancier! », CADTM, 2021 ;
> www.youtube.com/watch?v=_cAO8xfXMNo
- « Sud / Nord, Pays en développement/pays développés — De quoi parle-t-on? », CADTM, 2020 ;

> www.cadtm.org/Sud-Nord-Pays-en-developpement-pays-developpes-De-quoi-parle-t-on

— Alain Bihr, *Le Premier âge du capitalisme (1415-1763)*, tome 1, éd. Syllepse, 2018.

Sur la législation européenne et sa répression des personnes migrantes (et aussi des enfants)

— Aline Fofana, « Gagner l'Europe à l'époque du nouveau Pacte sur l'asile et les migrations — Une question de mérite ? », *Barricade*, 2023.

> www.barricade.be/publications/analyses-etudes/gagner-europe-epoque-nouveau-pacte-sur-asile-migrations-une-question

Sur les institutions et les personnes chargées de la répression par la coercition (police, matons)

— Stéphane Jonlet, « Mais d'où vient la police ? », *Barricade*, 2022 ;

> www.barricade.be/publications/analyses-etudes/mais-ou-vient-police

Sur l'usage de violence dans les luttes

— Peter Gelderloos, *Comment la non-violence protège l'État*, éd. Libres, 2018 ;

— Elsa Dorlin, *Se défendre — Une philosophie de la violence*, éd. La Découverte, 2017 ;

— Andreas Malm, *Comment saboter un pipeline*, éd. La Fabrique, 2020.

Auteur·trices
Gilles GRÉGOIRE
& Florence VANWERTS

Édition
Démis PIRARD

Corrections
Julie MANISE
Démis PIRARD
Anouk RENAUD
Didier SOMZÉ
Olivier STARQUIT
Perrine VANMEERBEEK

Pôle publications
Démis PIRARD
Anouk RENAUD

Maquette
Jérôme BECUWE

Comité éditorial
Yannick BOVY
Noémie CRAVATTE
Démis PIRARD
Anouk RENAUD
Didier SOMZÉ
Olivier STARQUIT

Analyses et études

Toutes nos analyses sont disponibles sur notre site www.barricade.be et gratuitement en imprimés, rue Pierreuse 15 – 4000 Liège *via* la librairie *Entre-Temps*, la librairie de *Barricade*.

À faire circuler – Creative Commons / CC-BY-ND

Nous sommes toujours ravi·es lorsque nos textes et leurs idées voyagent loin au-delà des murs de *Barricade*.

Si vous souhaitez republier cette analyse (tout ou en partie), n'hésitez donc pas à nous contacter : info@barricade.be

Barricade asbl

Rue Pierreuse 19-21, 4000 Liège
info@barricade.be • barricade.be
NUMÉRO D'ENTREPRISE • 0457 984 015
RPM • Tribunal de l'entreprise de Liège
IBAN • BE22 5230 8037 1447

Éditeur responsable
Jérôme BECUWE

Versions
1.01 – *Correction coquille*
1.00 – *Publication*